

*Les subsides*

On a dit aujourd'hui qu'il y avait des subventions injustes dans le secteur privé. On nous a demandé pourquoi de toute façon on offrirait des emplois au secteur privé dans le cadre de Défi 86. J'invite les députés à y réfléchir sérieusement. Une fois de plus, je crois que nous avons sous-estimé l'énergie et la détermination dont doit faire preuve le secteur privé pour participer à ces actions. De nombreuses sociétés et entreprises du secteur privé ne souhaitent pas y participer à un moment donné parce qu'elles ne peuvent pas. Elles se rendent compte qu'il faut vraiment faire un effort délibéré pour accueillir des jeunes dans le cadre de programmes tels que Défi 86. Cela prend du temps et le temps c'est de l'argent. Comme cela coûte cher, certaines entreprises ne peuvent pas participer à ce programme à certains moments de leur existence tandis que d'autres le peuvent.

Au lieu de se montrer négatifs vis-à-vis du secteur privé, les députés d'en face devraient l'encourager à participer. Les députés de l'Opposition devraient comprendre que les petites entreprises, et même les grandes, doivent consacrer du temps et de l'argent à ces programmes en faveur des jeunes Canadiens. Ils devraient applaudir à ces mesures au lieu de se montrer si négatifs. Je tiens à insister là-dessus.

Je demande aux députés de suivre mon exemple. J'ai parlé aux propriétaires des petites entreprises de ma circonscription. Les néo-démocrates nous ont dit qu'ils s'intéressaient beaucoup à l'expérience du monde du travail qu'offrait la petite entreprise. Je demande à ces députés de parler aux dirigeants des PME de leurs circonscriptions pour se rendre compte à quel point une petite entreprise doit faire preuve de détermination pour participer à un programme comme Défi 86. Quand ils auront compris combien cela exige de temps et d'énergie, ils auront fait les mêmes constatations que moi. Autrement dit, même si cela exige beaucoup de temps, plus de 80 p. 100 des petites entreprises de London—Middlesex ont voulu rendre service aux jeunes Canadiens.

Si j'examine les résultats, on voit qu'elles sont loin de tout accaparer. Vous constaterez qu'en 1986, 34.6 p. 100 des fonds ont été octroyés au secteur privé, contre 65.4 p. 100 pour le

secteur sans but lucratif. Apparemment, la plupart des critiques formulées aujourd'hui sont totalement injustifiées. Les députés d'en face disent que nous donnons tout l'argent au secteur privé. Il n'en est rien. Nous savons que c'est ce secteur qui fournira les emplois de demain. Je signale aux députés que la reconstruction et le renouveau économique auxquels nous assistons actuellement et que nous nous étions engagés à stimuler en 1984, se sont produits en majeure partie, dans le secteur de la petite entreprise. Notre prospérité dépendra encore de ce secteur d'ici la fin de la décennie et au début des années 90. Par conséquent, il semble logique de donner à ces jeunes la possibilité de travailler pendant qu'ils poursuivent leurs études afin de se préparer à occuper des emplois à plein temps dans le secteur de la PME. C'est la bonne chose à faire. Au lieu de nous montrer si négatifs, il faudrait applaudir le gouvernement.

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui au nom du gouvernement et de la jeunesse canadienne. Je sais que, dans toutes les régions du pays, les jeunes demandent au gouvernement d'aller de l'avant. Ils ne peuvent que se réjouir des résultats que nous avons obtenus jusqu'ici en créant plus de 600,000 emplois. Ils constatent que le taux de chômage chez les jeunes, qui était de 18 p. 100 lorsque nous avons pris le pouvoir en 1984, est en diminution. Ils voient ce chiffre baisser et nos initiatives les encouragent beaucoup. Le secteur privé désire participer à ce programme et, de leur côté, les étudiants de toute la région de London présentent leur candidature avec enthousiasme. Nous savons que nous sommes sur la bonne voie. C'est donc pour moi un grand plaisir que de pouvoir dire non à cette motion aujourd'hui.

[Français]

**M. le vice-président:** A l'ordre! Comme il est 18 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[Traduction]

La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures demain conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)